



COMPTE-RENDU

SEMINAIRE « TOURISME » DU 24 OCTOBRE 2008 A COMPIEGNE

Ce séminaire de travail s'inscrit dans le cadre de la mission de coordination des acteurs territoriaux dans leur relation avec l'Etat et VNF, mission confiée à l'association par Monsieur Henri-Michel COMET, préfet coordonnateur du projet de canal Seine-Nord Europe. Ce dispositif s'adresse aux élus et dirigeants des collectivités locales, aux responsables des organismes publics et para-publics, des associations et des fédérations professionnelles, aux représentants des services de l'Etat.

En pièce jointe :

- *présentations Powerpoint projetées lors du séminaire ;*
- *liste des participants ;*
- *liste des participants aux différents ateliers.*

Séquence d'introduction (9h30 – 11h)

Michel FOUBERT, premier adjoint au Maire de Compiègne, salue tout d'abord l'action menée par l'ensemble des acteurs touristiques sous l'impulsion notamment de la Région, et l'association Seine-Nord Europe qui a la charge de coordonner ces séminaires de travail territoriaux. Il souligne que si le futur canal Seine-Nord Europe commencera à Compiègne, au confluent de l'Oise et de l'Aisne, il faut réfléchir sur l'ensemble de l'axe depuis la Seine, puisque le sud Oise permet une navigation à grand gabarit. Le canal Seine-Nord Europe servira à la fois le développement économique, pour lequel l'agglomération de Compiègne œuvre déjà à travers la promotion de la plate-forme de Longueil-Sainte-Marie, et le tourisme. Il souligne ensuite différentes priorités pour le Compiégnois. La première est celle liée à la consolidation et l'aménagement des berges. Il faudra profiter de l'opportunité du canal pour valoriser les bords de la rivière. La seconde concerne la navigation des petits bateaux de tourisme au sein du trafic logistique, pour lesquels il sera nécessaire de prévoir des espaces d'accotement et des liaisons directes vers le patrimoine local. La troisième priorité réside dans l'aménagement de ports fluviaux et les projets connexes. Enfin, la quatrième priorité concerne le développement des sports nautiques.

L'agglomération de Compiègne (72 000 habitants) a confié à l'association du Pays compiégnois (115 000 habitants) la réflexion sur la préparation des territoires en vue de la réalisation de Seine-Nord Europe. Ce travail doit être mené en synergie avec la politique globale de la région Picardie car il ne s'agit pas de raisonner par point isolé mais bien d'avoir une vision régionale de la valorisation de ce grand projet.

Pierre GAUDIN, Secrétaire Général des Affaires Régionales de Picardie, a pu mesurer depuis sa récente arrivée (*une semaine*) l'importance du projet Seine-Nord Europe pour la région picarde. La tenue de ce séminaire « Tourisme » à Compiègne est symbolique à trois niveaux : la ville est une cité touristique, son Sénateur-Maire est le Président de l'association Seine-Nord Europe et c'est ici que naîtra le canal Seine-Nord Europe.

La réalisation de Seine-Nord Europe constitue un signal fort pour le développement du mode fluvial au niveau européen et la croissance économique des territoires. Les enjeux de ce projet sont à la fois économiques (transport et tourisme), environnementaux et sociaux. Le canal Seine-Nord Europe nécessitera une réelle cohésion de la part de tous les acteurs concernés dans une logique gagnant-gagnant. La démarche confiée à l'association Seine-Nord Europe constitue un espace de dialogue et de fédération des initiatives locales avec l'appui technique de VNF. L'Etat assurera la cohérence du travail mené et un équilibre dans la remontée d'informations. L'objectif de cette mission confiée par le Préfet coordonnateur du projet à l'association Seine-Nord Europe est d'aboutir à la rédaction du Livre Blanc des acteurs territoriaux, contribution importante des territoires desservis par le canal. Ce Livre Blanc ne doit pas constituer un mille-feuilles composé de projets additionnels et concurrents, mais une contribution harmonieuse concernant l'ensemble des 106 km du futur canal.

Françoise VAN HECKE, Vice-Présidente du Conseil Régional de Picardie chargée du tourisme, fait tout d'abord part de sa satisfaction de voir autant de monde réuni autour de la thématique du tourisme. L'action touristique régionale est menée en partenariat entre le CRT (Comité Régional du Tourisme) et les CDT (Comités Départementaux du Tourisme) afin de réaliser une promotion commune de la région, un fait assez rare en France pour être souligné. Seine-Nord Europe permettra de consolider le travail mené avec les régions Ile-de-France et Nord-Pas de Calais. La question à se poser est de savoir comment détecter tout le potentiel touristique durable. Des réflexions sont déjà engagées, mais il convient de s'appuyer sur l'ensemble des partenaires pour mettre en œuvre une démarche bien pensée.

En matière d'aménagement des berges, Françoise VAN HECKE souligne la nécessité d'en préserver le patrimoine végétal afin de conforter l'identité écologique des territoires. Elle estime que toutes les communes doivent être concernées par le travail à mener autour de cette colonne vertébrale que sera le futur canal Seine-Nord Europe, axe structurant pour l'ensemble des territoires desservis.

Jean-François DALAISE, Vice-Président et Secrétaire Général de l'association Seine-Nord Europe, rappelle les principes de la mission confiée à l'association : favoriser et structurer l'expression des territoires. Il souligne tout l'intérêt encore démontré aujourd'hui pour cette démarche. Il s'agira dans un premier temps de recenser les produits touristiques dans une logique commune, à l'échelle des territoires concernés. Il se veut rassurant sur la cohabitation entre un trafic logistique et touristique sur le canal. Comme cela est constaté sur le Rhin, ces différents flux cohabitent en toute sécurité et en harmonie. Sur le canal comme à terre, le canal Seine-Nord Europe conciliera offre logistique et touristique.

Il rappelle l'importance du Livre Blanc, expression des acteurs territoriaux qui permettra à l'Etat et à VNF d'engager la procédure de contrat de partenariat public-privé. La mission confiée à l'association Seine-Nord Europe concerne les perspectives d'avenir des territoires et celles-ci doivent répondre aux attentes des acteurs territoriaux.

Au nom de Philippe MARINI, Président de l'association, Jean-François DALAISE souligne la lourde responsabilité que cette mission constitue. Et assure que celle-ci sera menée avec sérieux et humilité dans la perspective du rendez-vous de l'ouverture du canal en 2015.

Nicolas BOUR, Directeur de la mission Seine-Nord Europe, rappelle en préambule que le tourisme est une partie intégrante des missions de VNF. Les avantages générés par la voie d'eau se décomposent de la manière suivante, selon les comptes des transports : 50% transport et économie, 25% tourisme et 25% gestion hydraulique.

Seine-Nord Europe a récemment franchi d'importantes étapes. Au mois de juillet 2008, la réunion de travail entre le Ministre d'Etat, Jean-Louis BORLOO, et les Présidents des Conseils Régionaux du Nord-Pas de Calais, de Picardie et de l'Ile-de-France, a permis d'aboutir à une convergence en matière de financement. A la mi-septembre 2008, la réalisation du canal était déclarée d'utilité publique. Et enfin, ce mardi 21 octobre 2008, l'Assemblée Nationale votait en première lecture à la quasi-unanimité le projet de loi « Grenelle de l'environnement » où la réalisation de Seine-Nord Europe est inscrite.

Le travail mené par l'ensemble des parties prenantes au projet, qui aboutira à la rédaction du Livre Blanc, aidera VNF à préparer le programme fonctionnel du futur partenariat public privé (PPP) lié à la réalisation de Seine-Nord Europe. Ce programme fonctionnel comprendra les objectifs de performance à atteindre par les futurs candidats au PPP.

La réflexion consacrée au tourisme doit suivre, selon lui, deux axes. Le premier est géographique et correspond à la dimension transversale du futur canal. Seine-Nord Europe qui reliera les territoires de la Haute-Normandie, de l'Ile-de-France, de la Picardie, du Nord-Pas de Calais, et au-delà, de la Wallonie, de la Flandre et des Pays-Bas. L'enjeu est de construire une offre transversale en liaison avec tous les partenaires. Le deuxième axe de réflexion est temporel. Il s'agit là de penser à 5, 10 ou 15 ans. Si pour les prochaines années, il faut envisager un tourisme industriel lié au chantier, il convient ensuite de préparer la future valorisation des grands ouvrages comme le pont canal sur la Somme, à l'image de ce qui a été fait pour le viaduc de Millau, mais aussi préparer des grands événements qui vont influencer sur les territoires comme les JO de Londres de 2012 ou le centenaire du début de la Première guerre mondiale en 2014.

Interventions et questions de la salle

- Bernard BRASSENS (Conseil Général de l'Oise) souligne le rôle important joué par le Conseil Général de l'Oise, qui participe au projet de la plate-forme de Longueil Sainte-Marie. Le Conseil Général va être appelé à investir quelques dizaines de millions d'euros dans le canal SNE et développe un schéma touristique. Il souligne la nécessité de prendre en considération le rôle du Conseil général déterminant sur les sujets à traiter.
 - o Jean-François DALAISE (Association SNE) salue le travail mené par le Conseil Général de l'Oise et souligne le caractère simplement introductif de cette table ronde. Il appelle à un travail en partenariat entre l'ensemble des acteurs présents.

- Eric BROUWER (Association des Usagers du Vélo, des Véloroutes et Voies Vertes du Valois –AU5V–) insiste sur l'importance du développement du tourisme à vélo et roller, pour lequel la Picardie possède un potentiel très important. Le réseau fluvial lui semble insuffisamment exploité en la matière et pourrait être davantage mis à profit y compris sur l'ancien canal. Les exemples à suivre sont la Bourgogne, l'Alsace et la Bretagne. Cette dimension est à mettre en avant dans le Livre Blanc.
 - o Nicolas BOUR (VNF) précise que le développement des véloroutes et voies vertes est au cœur des réflexions de VNF pour Seine-Nord Europe. Que cela soit pour la partie du canal Seine-Nord Europe à Péronne qui sera reliée à l'actuel réseau ou pour le Canal du Nord, il invite les participants à faire part de leurs propositions. Et insiste sur la nécessité de valoriser une trame verte.
 - o Jean-François DALAISE (Association SNE) appelle à approfondir ces observations dans le cadre des contributions au Livre Blanc. Il souligne que la profession fluviale a trop commis l'erreur de ne regarder que dans l'axe de la

navigation, alors qu'il faut adopter un regard latéral sur les berges. Le développement d'une offre touristique des territoires liée au canal passera par les berges et le chenal.

- Anne-Laure MASSON (DRE Picardie) insiste sur la nécessité de ne pas seulement raisonner sur l'axe Nord-Sud mais également sur l'axe Est-Ouest. Elle précise que la DRE de Picardie a mené un important travail sur les perspectives liées au canal Seine-Nord Europe qui a donné lieu au document « L'atlas du canal Seine-Nord Europe » (*dossier consultable à l'adresse : http://www.picardie.equipement.gouv.fr/article.php?id_article=398*).
- Jean-Louis PONS (Mission Nationale Véloroutes et Voies Vertes) se réjouit de la prise en compte de l'importance des véloroutes et voies vertes, aux fortes retombées économiques locales. A la fois mode de déplacement et sport de loisirs, cette pratique en plein développement participe aussi à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
 - o Sur ces questions, Françoise VAN HECKE (CR Picardie) souligne l'existence d'un schéma de développement régional des véloroutes et voies vertes.
- Bernard BRASSENS (Conseil Général de l'Oise) propose de prendre exemple sur le travail mené par la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) qui consacre chaque année pas moins de 25 millions d'euros de charges nouvelles à des missions d'intérêt général (navigation, développement local, irrigation...), en partenariat avec les collectivités territoriales selon une programmation pluriannuelle et dans une perspective à très long terme. Les véloroutes font partie intégrante du volet touristique de ce plan (*NDLR : ce plan comprend notamment la réalisation de 700 kms de pistes cyclables qui constitueront à terme le circuit « du Léman à la mer Méditerranée »*).
- Remy DUFLOT (CRT Nord-Pas de Calais) rappelle qu'à l'occasion de la construction de l'A16, les collectivités territoriales avaient insisté auprès du maître d'ouvrage pour obtenir le « 1% paysage et développement » (*NDLR : la circulaire du 12 décembre 1995 impose à l'Etat de consacrer 1% du montant des investissements nécessités par la construction d'une infrastructure routière à une politique de valorisation paysagère et de développement économique et touristique - démarche simplifiée par la circulaire du 31 mars 2005*). Qu'en sera-t-il pour Seine-Nord Europe ?
 - o Nicolas BOUR (VNF) précise que les enjeux environnementaux et paysagers ont été intégrés à la réflexion globale de VNF sur la conception du projet. Sur ce volet, il invite les participants à faire des propositions dans le cadre du Livre Blanc.

Martial BELLON, consultant auprès de l'association Seine-Nord Europe, rappelle que les contributions écrites des territoires, qui seront synthétisées et exhaustivement annexées au Livre Blanc, sont attendues de la part des acteurs concernés pour le 15 décembre 2008.

Voir présentation « AssoSNE_2^{ème} séminaire Tourisme »

Présentation de l'étude menée sur le tourisme et SNE en Haute-Somme (11h – 11h30)

Guillaume de FONCLARE, Directeur de l'Historial de la Grande Guerre

Voir présentation « Etude tourisme Haute Somme »

Les résultats de cette étude Ramboll / At Osborne menée par le pays de Haute-Somme ont été présentés en décembre 2007. L'objet de cette étude était de répondre à la question : comment développer le tourisme et les loisirs dans la Haute-Somme grâce au canal SNE ? Beaucoup d'éléments de cette étude rejoignent les observations des participants. Guillaume de FONCLARE précise qu'il a bien intégré les remarques faites sur l'étude par MM. GRELET et DUCHENE.

Il apparaît, à la lumière de cette étude, que le potentiel touristique est très important mais que l'offre est fragmentée. Les domaines suivants ont été référencés : nature, halieutique, mémoire, gastronomie, culture et événements, sports et loisirs, fluvial, entreprise et procédés.

Avec Seine-Nord Europe, le principe serait de développer une destination touristique intégrée disposant d'une visibilité et d'une identité forte autour des pôles eau / mémoire / patrimoine. Cette démarche d'intégration est menée depuis 2006. L'intérêt du tourisme lié aux futurs travaux a été également identifié rapidement. D'autres réflexions sont en cours comme celle menée avec les Wallons sur le centenaire du début de la Première guerre mondiale.

En s'appuyant sur les atouts touristiques existants, Seine-Nord Europe peut être un élément marquant pour forger une identité du territoire. L'étude mentionne trois pôles touristiques structurants : le pôle « fluvestre », « loisirs et tourisme » et « découverte de la nature ».

En conclusion, Guillaume de FONCLARE insiste sur la nécessité de prolonger la démarche de structuration de l'offre.

Séquence de travail en ateliers (11h30 – 12h45)

Avant que les participants ne se répartissent en quatre groupes de travail, les grands témoins de chaque groupe de travail sont invités à présenter leur intervention.

Atelier 1 : « Seine Nord Europe : quels produits touristiques ? »

Christian SCHMITTER, Président Directeur Général de CroisiEurope, présente tout d'abord sa société : entreprise familiale de croisière fluviale devenu numéro 1 européen avec 26 bateaux sur toute l'Europe, 3 sur la Seine (4 en 2010) et 4 sur le Rhône, 800 salariés, 180 000 clients. La réalisation de Seine-Nord Europe constitue une réelle opportunité pour ce marché en plein développement et devrait générer un transit important de bateaux, pour satisfaire une clientèle internationale à forte valeur ajoutée pour peu que les offres proposées soient de qualité. Il rappelle que 300 bateaux à passagers naviguent sur le Rhin et peuvent transiter d'un bassin à l'autre.

Atelier 2 : « Seine Nord Europe : un axe structurant ? »

Eric GUILLAUMIN, Consultant, Délégué Général de l'Entente Saône-Rhône de 1995 à 2001, rappelle l'historique de l'aménagement du Rhône réalisé au début bief par bief par la CNR. Le manque d'homogénéité des aménagements entre les territoires desservis a amené les collectivités territoriales à renforcer leur collaboration, sur la base d'un schéma global réalisé avec la CNR et les Chambres de commerce. Des budgets ont été recherchés pour mettre en place des outils de valorisation des territoires. La création des 700 km de véloroutes, « du Lac Lemman à la mer », a

été décidée dans ce cadre. Un pôle d'excellence rural a également été créé autour des écluses de tourisme en partenariat avec la CNR, ce qui a permis d'engager la réalisation d'équipements touristiques à terre.

Atelier 3 : « Seine Nord Europe : quels projets d'aménagement ? »

Stéphane ROUZIOU, Directeur du Comité Départemental du Tourisme de l'Aisne, présente le parc de l'Ailette, dernière génération des Center Parks, inauguré en 2007 après 2 ans de chantier.. Le premier exercice vient de s'achever : le bilan est d'un million de nuitées, 53 millions de chiffre d'affaires. Le parc de l'Ailette est aujourd'hui un outil structurant de l'économie du département de l'Aisne.

Atelier 4 : « Seine Nord Europe : quelle continuité touristique fluviale ? »

Delphine RICAUD, Chargée de mission Comité Régional du Tourisme d'Ile-de-France, intervient sur l'accueil des paquebots fluviaux et le développement de destinations touristiques. Elle précise que Seine-Nord Europe sera intégré au schéma touristique régional actuellement en cours de refonte.

Pour le Comité Régional du Tourisme de Nord-Pas de Calais, Remi DUFLOT présente une analyse des clientèles touristiques fluviales dans le Nord de la France et en Belgique. Il résume la politique menée en « 4 E » : environnement (berges), équipement, encadrement et événementiel. La politique touristique nécessite un développement transfrontalier (le quatrième projet inter-régional avec la Wallonie est en cours de finalisation). Le Nord-Pas de Calais, porte vers les réseaux européens, est convaincu du rôle que va jouer Seine-Nord Europe.

Restitution du travail en ateliers par les rapporteurs (14h30 – 16h)

Atelier 1 : « Seine Nord Europe : quels produits touristiques ? »

Grand témoin : Christian SCHMITTER, Président Directeur Général de CroisiEurope

Rapporteur : Laurent DEPRESZ, Office de tourisme de la Haute-Somme

Plusieurs questions tournent autour du thème de la table ronde : quelle offre touristique proposer ? Quels aménagements réaliser ? Comment les commercialiser ? Cette nouvelle offre touristique sera très ciblée sur la voie d'eau et son territoire à travers le développement de produits fluviaux. L'intervention de Christian SCHMITTER a orienté les débats vers l'offre sur l'eau qui se décompose en location de pénichette (plus développé dans le sud), croisière fluviale (paquebots et péniches hôtels) et bateaux à passagers (avec ou sans restaurant).

En ce qui concerne la croisière fluviale, Seine-Nord Europe va permettre un échange inter-bassins et entre capitales avec des offres de croisière de quelques jours, à 1 semaine (Paris-Amsterdam) ou 2 semaines (Paris-Budapest) et au-delà sur le Danube jusqu'à la mer Noire. Les croisières travailleront avec les offices de tourisme locaux et les producteurs régionaux (menus proposés sur les bateaux). Des escales pourront être prévues sur l'itinéraire Seine-Nord Europe, le plus proche possible des centres villes en fonction de l'attractivité touristique des territoires. Des étapes d'une demi-journée seront à packager en ce sens, optionnelles mais qui tendent à s'intégrer dans des propositions « all inclusive » de plus en plus demandées par les clientèles. Ces clients considèrent la croisière comme un prétexte leur permettant de fait de disposer d'un hôtel flottant à partir duquel ils vont pouvoir dans des conditions très confortables découvrir les richesses touristiques disponibles. Christian SCHMITTER a insisté sur les questions d'accueil et d'avitaillement des paquebots (électricité, eau, denrées alimentaires, desserte terrestre par car...), sur la qualité de l'offre touristique locale, l'aménagement paysager des berges, mais aussi sur les conditions de l'hivernage pendant la basse saison d'avril à octobre. Les dépenses journalières

réalisées à terre sont de l'ordre de 30 à 50 € par passager et les visites se font dans un rayon de 50 à 80 km. Pour ces visites, les clients sont friands de « vieilles pierres » et de monuments. Il conclut sa présentation en avançant que la présence de 2 ou 3 bateaux en transit sur la liaison lui paraît tout à fait envisageable.

Philippe DUCHENE précise que le coût d'une telle croisière peut représenter entre 90 et 120 euros par jour selon le degré de prise en charge des transports d'approche du point de départ mais peut atteindre 150 ou 200 euros par jour selon le niveau de standing offert, qu'un paquebot de 100 à 120 places génère de 10 à 15 millions € de dépenses annuelles dont quelques millions € à terre, pour les bateaux à passagers, il s'agit de quelques centaines de milliers € et la location de pénichette de 100 000 à 150 000 € par an.

Aux côtés de ce tourisme sur l'eau, il est rappelé que l'essentiel des flux touristiques générés par Seine-Nord Europe seront terrestres et que l'impact économique dépend de la fréquentation et de la façon dont sont organisés les systèmes de consommation. (il s'agit de transformer des visites en séjours !). Laurent DEPRES souligne l'intérêt qu'il peut y avoir à développer une offre autour du tourisme industriel : des liens avec les futures plates-formes multimodales seront à créer en ce sens. Il relève aussi de son expérience des produits touristiques montés de part et d'autre de la frontière, des différences dans le degré d'adhésion au tourisme fluvial en France et en Belgique qui lui paraissent avoir une origine culturelle.

- Philippe CHEVAL (Conseiller général, Association Pays Santerre Haute-Somme) rappelle toute l'importance pour les croisiéristes de disposer d'aménagements spécifiques (approvisionnement en eau et en électricité, desserte en bus...). Les emplacements des haltes devront être bien choisis. Des propositions sont à faire dans le Livre Blanc.
- Pierre-Yves BIET (VNF) souligne que la location de bateaux sans permis ne devrait pas être autorisée sur Seine-Nord Europe en raison de la densité du trafic. Jean-Raymond LE MOINE précise que ce type de location est autorisé sur le canal Dunkerque-Valenciennes et en Seine aval. Ce débat sera tranché par les règles de navigation. Selon Philippe DUCHENE, consultant auprès de l'association SNE, Seine-Nord Europe sera peu attractif pour les loueurs de bateaux.
- Pierre-Yves BIET (VNF) explique que l'emplacement des équipements d'accueil pour la plaisance est défini dans le projet DUP et que la construction des infrastructures de ces équipements fait partie du périmètre de responsabilité du futur PPPiste. L'aménagement et l'exploitation de ces zones constitueront des activités complémentaires sur lesquelles le PPPiste sera amené à faire des propositions. C'est pourquoi les collectivités territoriales sont appelées à faire remonter leurs demandes et leurs propositions en matière d'aménagements, de projets de services connexes ou immobiliers.

Atelier 2 : « Seine Nord Europe : un axe structurant ? »

Grand témoin : Eric GUILLAUMIN, Consultant, Délégué Général de l'Entente Saône-Rhône de 1995 à 2001

Rapporteur : Sylvain DASSONVILLE, Communauté de communes du Pays Hamois

L'accent a été mis dans le cadre de cet atelier sur la création d'une image unique des territoires desservis par Seine-Nord Europe : création d'un guide touristique unique, logo commun pour les territoires concernés, site web, en bref d'un label fédérateur... Il semble essentiel de mettre en œuvre dans cette perspective une structure de gouvernance inter-communautés afin de réunir les élus et les principaux responsables territoriaux. Le terme de cohabitation a été à plusieurs reprises utilisé pour décrire la situation générée par les différentes exploitations du futur canal (zones industrielles, touristiques...) : le partage de l'espace constituera un thème de réflexion à approfondir particulièrement.

L'importance de mobiliser la réactivité des commerçants locaux et la créativité des acteurs privés a également été soulignée. Il s'agit en effet d'attirer sur des endroits ciblés des opérateurs privés susceptibles de les valoriser et de croiser les logiques de développement touristique des uns et des autres, élus, opérateurs privés, VNF. L'une des priorités des territoires est de prévoir dès maintenant la réservation des surfaces foncières qui seront nécessaires pour les futurs aménagements. Certains aménagements essentiels comme les pistes cyclables doivent être nécessairement envisagés dans leur continuité.

L'objectif n'est pas d'empiler les projets, mais de mener une réflexion avec l'ensemble des acteurs sur la valorisation touristique de Seine-Nord Europe afin de pouvoir en faire une promotion commune.

Les difficultés liées aux risques de « confiscation » des projets par des intérêts locaux souvent liés aux investissements au détriment d'approches plus globalisantes ne doivent pas être sous estimées et l'association est souvent une bonne formule pour dépasser les clivages institutionnels.

Atelier 3 : « Seine-Nord Europe : quels projets d'aménagement ? »

Grand témoin : Stéphane ROUZIOU, Directeur du Comité Départemental du Tourisme de

l'Aisne : d'une base de loisirs à un complexe immobilier

Rapporteur : Léonie LEMAIRE, Conseil Général du Pas de Calais

Au moment où Center Parcs a envisagé la création d'un troisième site, son choix s'est porté sur l'Aisne car le département a démontré une forte réactivité sur le projet. De nombreuses associations locales ont été associées au projet, ce qui sera également nécessaire pour Seine-Nord Europe. Le parc de l'Ailette a généré de nombreuses retombées économiques locales comme la création d'emplois locaux ou la vente de produits régionaux pour ne citer que ces deux exemples.

L'offre touristique doit être calibrée en fonction de la clientèle ciblée. L'offre existante semble peut-être à adapter ou à renouveler dans la perspective de Seine-Nord Europe. Une politique cohérente doit être menée entre les territoires et permettre de reconsidérer l'offre touristique préexistante. Il s'agit de former UN territoire : celui du canal.

S'agissant de la période du chantier de l'Ailette, une base vie provisoire avait été aménagée. D'autre part, le parc existant de logements à vocation touristique (gîtes, chambres d'hôtes) a également accueilli des employés. Toutefois, cette option a réduit l'offre pour l'accueil des touristes.

Pour SNE, l'enjeu sera de concevoir - avec les partenaires privés et en amont du chantier, par exemple à proximité du bassin Louette - des projets immobiliers (touristiques ou résidentiels) qui pourront accueillir les employés du chantier. Par ailleurs, en tenant compte des enseignements de l'Ailette, le chantier pourrait permettre d'amorcer l'aménagement de nouveaux logements à vocation touristique que les propriétaires seront certains de louer pendant la période du chantier et qui viendront ensuite enrichir l'offre pour les touristes, en lien avec les développements touristiques liés à SNE.

La sensibilisation et la mobilisation du PPPiste aux questions touristiques est une nécessité. Le développement d'une offre de tourisme vert doit être une priorité : véloroutes, voies vertes, pêche, activités nautiques... La réflexion sur la pérennisation des emplois liés au chantier est également à mener en amont afin d'être intégrée à l'avancement du projet dans sa globalité.

- Plusieurs questions sont posées sur les obligations et choix du PPPiste, sur la concertation entre ce dernier et les collectivités locales ou encore sur les capacités d'action si le PPPiste semble peu mobilisé sur les questions touristiques.
 - o Pierre-Yves BIET (VNF) rappelle la nécessité de bien distinguer les infrastructures tout d'abord et les notions d'aménagement et d'exploitation d'autre part. Les premières sont du ressort du PPPiste à qui peuvent être fixées

des contraintes (par exemple une voie du halage en piste cyclable ou des ouvrages visitables y compris pendant le chantier), les secondes relevant de partenariat avec les acteurs locaux au premier rang desquels les collectivités locales. Il retient ainsi les éléments suivants qui confirment l'intérêt d'une identification la plus précise possible des propositions des territoires :

- Pour des raisons de sécurité juridique de la procédure, le dialogue compétitif suivra des règles de confidentialité : les candidats n'échangeront qu'avec VNF qui servira d'intermédiaire avec les collectivités territoriales. Une fois le candidat retenu, ce dernier affinera alors son offre dans le cadre d'un dialogue direct avec les collectivités, pour assurer une bonne coordination entre ses engagements et les projets relevant directement des collectivités.

- Le programme fonctionnel qui sera rédigé par VNF définira un seuil minimum d'aménagements à réaliser (cf. dossier d'enquête publique concernant les équipements pour la plaisance notamment...) qui s'imposera au PPPiste. Il lui sera également demandé de faire des propositions sur certains grands ouvrages en terme d'aménagements d'accès et de visite (écluses, pont canal...). Le contenu du Livre Blanc pourra ainsi influencer sur l'équilibre, dans le programme fonctionnel, entre les aspects prescriptifs du programme fonctionnel, les aspects concernant des objectifs de performance et le champ des activités complémentaires qui pourront être proposées par le candidat.

Atelier 4 : « Seine-Nord Europe : quelle continuité touristique fluviale ? »

Grands témoins :

Delphine RICAUD, Chargée de mission Comité Régional du Tourisme d'Ile-de-France :

l'accueil des paquebots fluviaux et le développement des destinations touristiques

Christian BERGER, Chef du service des grands projets territoriaux du Comité Régional du

Tourisme de Nord/Pas-de-Calais : l'analyse des clientèles touristiques fluviales dans le Nord de la France et en Belgique

Rapporteur : Pascale BANTEGNIES, Conseil Général du Pas de Calais

Il est rappelé que l'Ile-de-France compte 700 km de voies navigables, 60 ports fluviaux, 30 haltes, 28 escales, 6 paquebots fluviaux. 99% de l'offre touristique est privée. La plaisance fluviale privée est importante en Ile-de-France, mais son maillage est hétérogène et quelques difficultés d'accès subsistent.

L'Ile-de-France envisage le projet Seine-Nord Europe comme une opportunité de développer l'offre touristique et notamment l'offre liée aux paquebots fluviaux.

L'objectif de la région est de mieux intégrer l'offre fluviale dans l'offre touristique globale régionale : le canal aura toute sa place dans la réflexion actuelle menée sur la révision du schéma touristique régional.

Pour le Nord-Pas de Calais, Remi DUFLOT a mis l'accent en préambule sur le fait que le tourisme fluvial ne doit pas être envisagé que par ses déclinaisons « sur l'eau » et a souligné l'importance des relations avec une population locale de 4 millions d'habitants qui doivent être incités à se tourner vers l'eau comme de l'autre côté de la frontière. Zone frontalière de la Belgique où la plaisance fluviale est très développée, le Nord-Pas de Calais se situe près d'un marché où 5 000 propriétaires de bateaux privés ont été recensés. Une étude est en cours sur les possibilités de valorisation de cette proximité. Il est important d'intégrer les populations et les entreprises locales aux réflexions menées. Il cite par exemple des projets de restauration et de chambres d'hôtes sur péniche. Un autre angle de développement concerne la sensibilisation à la navigation (« opération pass'port » qui concerne 50 ports en France et en Belgique). Seine-Nord Europe va profondément modifier les flux de transit. Ces évolutions seront à anticiper dans une démarche partenariale et coordonnée.

S'il a été beaucoup question de croisière et de bateaux, il est crucial de proposer aux populations locales des produits accessibles et attractifs. Dans cette perspective, les offices de tourisme auront un rôle majeur à jouer en matière d'impulsion territoriale. Une offre intégrée devra être mise sur pied en prenant bien en compte le retour sur investissement des projets.

- Guy BOTIN (ANPEI) rappelle que des flux touristiques existent déjà sur les canaux du Nord et de Saint-Quentin ; la problématique sera de les retenir après la fermeture de ces canaux.
- Monsieur DUCHENE précise aussi qu'un des enjeux est de rapatrier vers l'Ouest des flux qui actuellement passent par l'Est pour raccourcir les délais de transit entre le nord de l'Europe et Paris.

Martial BELLON (Asso SNE) clôt la phase de restitution des ateliers en soulignant que pour ce séminaire et à la suite de celui de Péronne, l'association a souhaité, à travers les interventions de grands témoins, éclairer les participants sur différentes démarches de développement touristique.

- Anne MASSON (DRE Picardie) estime que la journée fut très axée sur le tourisme fluvial, une ouverture intéressante car c'est un tourisme assez méconnu par les participants au séminaire. Mais l'essentiel des développements touristiques se feront à terre.
- Selon André SALOME (Communauté de communes du Pays Neslois), les réflexions engagées dans le cadre de ces séminaires progressent. Chaque participant trouve ses marques petit à petit. Il est intéressant de noter que le niveau de compréhension du projet, de ses déclinaisons et de ses retombées augmente.
- Pour Philippe CHEVAL (Conseiller général, Association Pays Santerre Haute-Somme), la méthode retenue par l'association est bonne. Les participants n'ont pas forcément de « culture canal » et tout éclairage est intéressant. Un sujet lui semble central : c'est la relation avec le PPPiste. Où placer le curseur en matière d'aménagements ? Il s'inquiète de ce que le maître d'ouvrage risque de devoir placer le curseur au plus bas par rapport à des considérations financières et renoncer à des propositions des territoires. Enfin, la conception de Seine-Nord Europe entraînera quelques inconvénients en coupant le territoire en deux. Il faudra veiller à accompagner les territoires afin qu'ils y trouvent un retour sur investissement.
- Pierre-Yves BIET (VNF) insiste sur le fait que si Seine-Nord Europe a été déclaré d'utilité publique et que le projet se trouve aujourd'hui à la veille du lancement d'une procédure de PPP, c'est parce qu'il a été conçu comme un projet global : à la fois système de transport, mais également outil de développement local, et notamment touristique à travers la réalisation d'équipements de plaisance et de loisirs. Au total, 17 points d'interface avec les territoires (plates-formes, quais, équipements pour le tourisme fluvial -cf. dossier enquête publique-) sont prévus sur les 106 km de canal. Ces 17 points d'interface sont d'ores et déjà acquis. Ensuite, sur la durée, le PPPiste et les collectivités territoriales vont s'approprier le projet et pourront l'enrichir de manière concertée. L'enjeu du Livre Blanc est – à côté des éléments qui pourront alimenter le programme fonctionnel – que les candidats puissent rapidement et précisément comprendre la vision et l'ambition des acteurs territoriaux vis-à-vis du projet ; ce qui leur permettra de concevoir leur offre – notamment d'activités complémentaires – en étant en cohérence avec les projets du territoire.

Table ronde conclusive (16h – 16h30)

En conclusion, Philippe DUCHENE et Jean-Michel GRELET, consultants auprès de l'association Seine-Nord Europe pour les questions touristiques, présentent deux diapositives sur les contributions attendues des territoires dans la perspective du Livre Blanc.

Voir présentation « AssoSNE_2^{ème} séminaire Tourisme »

Ils rappellent tout l'intérêt de ce Livre Blanc pour affirmer les stratégies et les forces des territoires et les opportunités que représente cette nouvelle liaison au plan touristique. Le PPPiste sera amené à gérer le canal mais pas les activités touristiques. Le Livre Blanc devra exprimer les souhaits des territoires. La programmation découlera ensuite du marché en fonction des projets proposés.

Une note méthodologique d'aide à la rédaction des contributions sera très prochainement transmise aux participants et aux invités aux séminaires organisés par l'association Seine-Nord Europe.

Dans le domaine du tourisme, la difficulté réside dans la création d'une intégration effective permettant de dépasser le seuil de rentabilité et de tenir l'exploitation. Dans cette perspective, la recherche de synergies est une priorité. Les chiffres d'affaires des activités touristiques sont généralement variables et assez faibles, d'où la nécessité de s'appuyer sur des produits « qui rapportent ». Seule l'efficacité prime. Les participants ne doivent pas avoir de dogme entre acteurs privés et publics. Les contributeurs au Livre Blanc sont invités à être plus prolixes que réservés.

Philippe DUCHENE et Jean-Michel GRELET se tiennent à la disposition des participants pour toute question ou complément d'information (*voir leurs coordonnées en fin du powerpoint de présentation du séminaire*).

Il est rappelé que les contributions écrites des territoires, qui seront synthétisées par l'équipe de l'association SNE et exhaustivement annexées au Livre Blanc, sont attendues de la part des acteurs concernés pour le 15 décembre 2008. Une nouvelle demande officielle de contribution sera adressée à l'ensemble des invités à ces séminaires, dont les Pays.

Cette première étape de la démarche de coordination et de structuration des initiatives territoriales, confiée à l'association Seine-Nord Europe par le Préfet de Picardie, Préfet coordonnateur du projet Seine-Nord Europe, concerne les thématiques « Plates-formes multimodales » et « Tourisme ». Celle-ci pourrait se poursuivre en 2009 sur les thématiques « Emploi / formation » et « Logement ».

Date de la réunion de synthèse avec tous les participants des séminaires « Plates-formes » et « Tourisme »

Réunion collective de synthèse : première quinzaine de Janvier 2009 à Nesle

Retrouvez toutes les informations sur : www.seine-nord-europe.asso.fr